



ARRÊTÉ N° 02A20240419477

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Arrêté de la Région Corse et de la Corse du Sud.

Vu le code général de la Fonction Publique.

Considérant que, les articles L.136-1 et suivants et L.512-6, L.512-7, L.512-9 et L.512-10, ont confié le soin aux Centres de Gestion d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de Catégories A et B dont les concours ont été décentralisés et de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial. Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, dont les concours ont été décentralisés, et de catégorie C, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales du Département de la Corse du Sud, et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 5 déclarations, établies du 15/04/2024 au 18/04/2024 :

Déclarations portant sur un grade de catégorie A :	Déclarations portant sur un grade de catégorie B :	Déclarations portant sur un grade de catégorie C :
3	1	1

Article 2 :

Conformément à l'article R421-5 du Code du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Région

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à AJACCIO CEDEX 1 le 19/04/2024

Monsieur Antoine OTTAVI,

Président

N° de déclaration / collectivité	Grade	Motif	Temps de travail	Ouvert aux contractuels	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V02A240401379291001 COMMUNE DE PIETROSELLA	Puéricultrice, Puéricultrice de classe normale, ancien cadre d'emplois décret 92-859 (en extinction), Puéricultrice de classe supérieure, ancien cadre d'emplois décret 92-859 (en extinction), Puéricultrice hors classe, Educateur de jeunes enfants, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	15/04/2024	05/08/2024
Puéricultrice ou Éducateur Jeunes Enfants/ Contrat L 332-8, 2 * avec offre O02A240401379291 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o02a240401379291-puericultrice-ou-educateur-jeunes-enfants-contrat-332-8-2/2						
V02A240401379544001 COMMUNE DE BONIFACIO	Ingénieur	Départ d'un agent précédemment affecté au projet	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-24 du code général de la fonction publique	17/04/2024	19/05/2024
Chargé-e de mission/ Chef de projet bâtiments et bâti ancien/ Contrat Art. L 332-24, L 332-25 * avec offre O02A240401379544 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o02a240401379544-charge-e-mission-chef-projet-batiments-bati-ancien-contrat-art-332-24-332-25/2						
V02A240401379566001 COMMUNE D'ALATA	Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 1 du code général de la fonction publique	18/04/2024	19/04/2024
Conseiller numérique France Service/contrat art L 332-8-1° <i>*L'article 4 du décret n°2018-1351 du 28.12.2018 est ici requis pour une assurer une continuité de service public.</i> avec offre O02A240401379566 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o02a240401379566-conseiller-numerique-france-service-contrat-art-332-8-1/2						
V02A240416001354001 COLLECTIVITE DE CORSE	Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/04/2024	20/05/2024

	<p>Forestier sapeur Direction de la forêt et prévention des incendies <i>Afin de mener à bien les missions du service des Forestiers Sapeurs qui concourent à la protection des personnes, des biens et du milieu naturel contre les risques naturels notamment les incendies de forêts et des espaces naturels ; il réalise des gestes techniques et met en &ouml;uvre des moyens matériels, au sein d'une équipe de travail.</i> sans offre</p>					
V02B240401379596001	Educateur de jeunes enfants	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	18/04/2024	17/06/2024
CORTE	<p>EDUCATEUR/TRICE DE JEUNES ENFANTS <i>Educateur/rice de jeunes enfants au sein de la crèche municipale</i> sans offre</p>					

Acte à classer

AR_19042024_01

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T15-37-05.00 (MI252509403)

Identifiant unique de l'acte :

02A-282010016-20240419-AR_19042024_01-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté du président du CDG 2A n. 02A20240419477 pris en date du 19/04/2024 portant publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C pour la région Corse et le département de la Corse du Sud.

Date de décision : 19/04/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARRETE REGION CORSE ET Multicanal : Non
CORSE DU
SUD_02A20240419477.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 15:37

Par OTTAVI Antoine

Transmis

Date 19/04/24 à 15:37

Par OTTAVI Antoine

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 15:42